

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

# QUELLE TOLÉRANCE FACE AUX DROGUES... OÙ EST LA RÉPONSE POLITIQUE ET POLICIÈRE ?

par Frédéric Borloz,  
président du PLR Vaud, député

Les drogues sur tous les fronts. Que cela soit dans les débats de santé et de salubrité publique, de sécurité et de justice, ou de sujets de société, ce thème s'impose. Sans que des réponses se profilent à l'horizon. La question se trouve bloquée en raison de la multitude de pistes possibles au sein des partis et de la population. Le constat est cependant flagrant. Nous assistons impuissants dans nos villes à des scènes ouvertes de ventes, à des zones – comme la Riponne à Lausanne – aménagées pour les drogués lourds et lisons les bilans scientifiques négatifs des substances pour notre

« UN CONTREVENANT AU CODE DE LA ROUTE RISQUE GROS: AMENDES SALÉES, CASIER JUDICIAIRE... QUE RISQUE UN DEALER OU UN CONSOMMATEUR ? ON NE CONNAÎT PAS DE CAS D'AMENDES EXEMPLAIRES. »

jeunesse.

Face à ce constat, il y a deux tendances, l'une résignée et l'autre réfractaire. Pour les premiers, une libéralisation serait la solution. L'Etat contrôlerait la vente et réglerait la qualité, en retirerait les dividendes – les caisses se rempliraient – et « pourrait » contrecarrer le marché noir. L'autre plaide pour une véritable application des lois existantes et une répression accrue.

Face à ce constat, mes questions sont nombreuses. L'opinion de la population a-t-elle vraiment changé sur la question des drogues? Peut-être que la consommation de drogue « récréative », comme le cannabis, ou celle de « nécessité pour tenir le rythme », comme la cocaïne, consommées par des médecins, des banquiers et des avocats, entre autres, sont-elles rentrées dans les mœurs, à tel point que ces drogues soient réglementées par l'Etat?

Aujourd'hui, nous avons une politique des trois piliers: prévention, assistan-



ce et... répression. Or, la population a la désagréable impression que ce sont les deux premiers sur lesquels l'Etat se concentre. Très peu de moyens sont accordés pour la répression, malgré les efforts de la police. Et cela ne va pas en s'améliorant. Si l'on fait un parallèle avec la route, on mesure mieux le fossé. Lorsque l'Etat a décidé de punir les chauffards, il y a mis les moyens financiers tout d'abord, pour l'achat de radars, en effectifs ensuite, pour appliquer ses directives. Un contrevenant au code de la route risque gros: amendes salées, casier judiciaire... Que risque un dealer ou un consommateur? Les

expulsions sont malheureusement inefficaces et on ne connaît pas de cas d'amendes exemplaires. Pire, il faut des quantités astronomiques de drogue sur un individu, pour pouvoir sérieusement l'inquiéter.

Le constat est triste. La conseillère d'Etat en charge de la sécurité a demandé au Grand Conseil pour l'année à venir un radar supplémentaire et l'augmentation des effectifs de la police du lac. Les politiciens semblent aujourd'hui trop éloignés de ce thème. Ils n'osent pas faire des lois aussi claires que pour la circulation routière. En matière d'alcool, certains tentent de lutter

par tous les moyens contre les bitures express à coup dérisoire de suppression des happy hours... La question de la drogue est certes plus complexe mais ne provoque pas autant de démarches parlementaires.

Là où le bât blesse, c'est que face à un constat d'impuissance, le citoyen applique la loi du Talion: œil pour œil... Il crée sa propre justice, comme dans une commune du Chablais où les habitants tentent par tous les moyens – pacifiques ou répressifs – de sortir leur commune d'une situation qui semble inextricable. Les cris de détresse des citoyens sont là. Où est la réponse poli-